

Affichage du 04/11/2015 au 27/11/2015

# AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ville de Besançon

## *Prolongation de l'enquête publique préalable à l'autorisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon*

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau relative au nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Port Douvot de Besançon, organisée par l'arrêté ASS.15.12 en date du 9 septembre 2015, est prolongée jusqu'au 27 novembre 2015 inclus, pour une durée totale de l'enquête de 54 jours.

Pendant cette période de prolongation, le Président de la commission d'enquête et/ou un de ses membres titulaires se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

± Dans le département du Doubs :

- Mairie de Besançon : le vendredi 27 novembre 2015 de 15h à 18h
- Mairie d'Ollans : le samedi 21 novembre 2015 de 9h à 12h

± Dans le département de la Haute-Saône :

- Mairie de Roche sur Linotte : le lundi 23 novembre 2015 de 14h à 17h
- Mairie d'Etuz : le mercredi 25 novembre 2015 de 14h à 17h

Par ailleurs, cette prolongation permettra l'organisation d'une réunion publique d'information et d'échange, conformément à l'article R.123-17 du Code de l'environnement, dont les modalités et le lieu seront définis ultérieurement.

Les autres dispositions relatives au déroulement de l'enquête publique, telles que prévues par l'arrêté ASS.15.12 en date du 9 septembre 2015 portant ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration Port Douvot de Besançon, demeurent applicables.

*Jean-Louis FOUSSERET*  
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET  
Président du Grand Besançon